

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes transactions effectuées par la Société en l'absence d'un contrat spécifique stipulant expressément les points sur lesquels la Société accepte une dérogation. La passation d'une commande entraîne leur acceptation par le client, nonobstant toutes réserves ou exigences qui pourraient l'accompagner.

COMMANDE :

La commande implique l'acceptation de nos conditions générales sauf dérogation écrite préalable.

Un **minimum de facturation de 115 € H.T.** sera appliqué en cas de commande inférieur à ce montant.

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si celle-ci nous parvient au plus tard 3 SEMAINES avant la date de livraison prévue.

PRIX :

Nos prix s'entendent hors taxes et sont donnés sous réserve formelle de modifications éventuelles des conditions économiques, fiscales, douanières.

Ils sont révisables à tout moment en fonction de la variation du coût de leurs éléments constitutifs dans le respect de la législation en vigueur.

LIVRAISON :

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatifs et sont subordonnés à nos délais d'approvisionnement.

Quel que soit le mode d'expédition, tous les envois voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même lorsque les marchandises sont envoyées franco de port.

Sauf stipulation contraire, le **franco de port est accordé pour toute livraison atteignant 533 € H.T. pour la FRANCE, et de 1.525 € à l'EXPORT.**

Nous nous réservons la possibilité d'effectuer des livraisons partielles avec facturation correspondante ; dans ce cas, l'acheteur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir de l'attente du solde de sa commande pour différer le paiement correspondant.

RECLAMATION :

Toute marchandise qui n'aura pas fait l'objet d'observations techniques par lettre recommandée avec A.R. dans un délai de 15 JOURS à compter de la livraison sera considérée comme étant conforme à la commande.

Aucun retour de marchandises ne pourra être accepté sans un accord préalable formel de notre part.

MODALITES DE PAIEMENT :

Sauf convention particulière, nos factures s'entendent payables à 30 jours date de celles-ci. Cette échéance est de rigueur.

En cas de paiement anticipé par rapport à l'échéance fixée ci-dessus, l'acheteur est autorisé à déduire un escompte dans les limites suivantes :

- 2 % pour tout paiement intervenant dans les 10 jours suivant la date de facture.
- 1 % pour tout paiement intervenant entre le 10ème et le 30ème jour suivant la date de facture.

La TVA ne peut être récupérée sur le montant de l'escompte.

De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu,
- conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40,- Euros.
- le droit de suspendre ou d'annuler les ordres en cours, sans préjudice de tous autres recours.

RESERVE DE PROPRIETE :

Du commun accord des parties et conformément à la loi N° 80.335 du 12 Mai 1980, la présente vente ne sera parfaite qu'après paiement de la totalité du prix. Tant que le prix ne sera pas intégralement payé, la marchandise vendue restera la propriété du vendeur.

JURIDICTION :

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de notre siège social est seul compétent, quelles que soient les conditions de vente et de paiement, même en cas de pluralité des défenseurs.